

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Compte-rendu Assemblée Générale 8 mars 2013

Salle des fêtes de Myennes

PARTICIPANTS :

AUDRY Régine, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher
BERTRAND Philippe, Adjoint au maire de Thou
BIZET Gérard, Association du Val de Loire pour la Défense de la qualité de la vie
BLONDELET Eric, MDL/Chef BT Léré, référent CNPE à la gendarmerie de Léré
BUFFET Bernard, Président de la CLI de Belleville/Loire
CAILLARD Sophie, Conseillère Municipale de Neuvy
CHOPINEAU Henriette, Conseillère Municipale de Boulleret
GOULAIN François, EDF CNPE Belleville
LABALLERY François, Association Loire Vivante Nièvre Allier Cher
LAURENT Jean-Claude, Adjoint au maire de Léré
LENGRAND Michel, Conseiller Municipal de Bonny sur Loire
MARRET Dominique, Président de l'association Puisaye-Loire-Nature et Environnement
MESSELOT Daniel, Président association du Val de Loire
MOLINA Isabelle, Union Départementale CGT
MOZZICONNACCI Jean Gabriel, Docteur CDOM
PRUNIAUX Samuel, CDT PSPG SPL
PAUL Patrice, Adjoint Chef SIDPC
RAIMBAULT Marc, Chef du Centre de Secours de Léré
RAT Emmanuel, Conseiller Général du canton de Châtillon sur Loire
RUELLE Patrick, Union Départementale CFDT
TESCHER Jean Marc, Chef de mission environnement au CNPE de Belleville
THYRION Jean-Pierre, Association NATURE 18
UGAZIO Patrick, représentant syndicat sud Energie
VIGUIE Pascal, Conseiller général du canton de Léré
ZMYSLONY Rémy, Adjoint au chef de la division Orléans en charge de l'équipe réacteur à eau sous pression

EXCUSES :

ARLETTAZ Thierry, conseiller Municipal Neuvy/Loire
BONNEAU François, Président du CG du Centre
FREGEAI Vincent, Maire de Belleville sur Loire
DHERBIER Alain, Maire de Cosne sur Loire
GROSSIER Christian, Conseiller Municipal de St Loup
PERRAY Jean Charles, Union Départementale CGT
ROUSSEAU François, Conseiller Municipal de Cosne
SUEUR Jean Pierre, Sénateur du Loiret
Sollogoub-Thollenaz Nadia, Maire de Neuvy/Loire

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Monsieur BUFFET, Président de la CLI, ouvre la séance à 18h15 en remerciant vivement, Mme PILLARD Françoise, Maire de Neuvy, d'accueillir dans ses locaux l'assemblée générale de la CLI.

Au vu d'un ordre du jour chargé, Mr BUFFET obtient l'approbation des membres présents, pour le rapport d'activité et financier.

Mr BUFFET souligne que des trois Conseils Généraux, seul le CG du Cher donne une subventions à la CLI.

Mr GOULAIN Directeur du CNPE depuis 8 mois, présente le bilan de fonctionnement pour la Centrale de Belleville pour l'année 2012, il détaille sur les points suivants :

- Sûreté,
- Production,
- Environnement,
- Prévention,
- Performance du site,
- Politique industrielle,
- Information,
- Perspectives 2013 et à long terme.

Une question est posée à Mr GOULAIN, après sa présentation, celle de savoir quand aura lieu le prochain exercice de crise.

Mr BUFFET déclare que celle –ci aura lieu en 2014, Mr GOULAIN le certifie et ajoute que les exercices de crise nationaux sont organisés par l'ASN, selon un planning national.

De plus un exercice incendie de grande ampleur au lieu en avril 2013.

Mr ZMYLONY de l'ASN Orléans présente les appréciations des résultats du CNPE de Belleville, déclinées sous 3 points :

- Les actions (16 inspections en 2012),
- L'appréciation de l'ASN en matière de sûreté et radioprotection,
- Les perspectives.

Après avoir remercié, Mr GOULAIN et Mr ZMYLONY pour leur présentation, Mr BUFFET précise que lors de l'année 2012, lui-même ainsi qu'un autre membre de la CLI avait participé à l'inspection du CNPE par l'ASN, et que celle-ci avait été intéressante et très sérieuse.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Présentation de l'expertise du dossier de déclaration de modifications relatives

aux rejets et aux prélèvements d'eau du CNPE de Belleville-sur-Loire faite par Aurélie MIGEON de L'ACRO Laboratoire (Etude réalisée à la demande de la Commission Locale d'Information de Belleville)

4 personnes ont travaillé sur le dossier:

André GUILLEMETTE : membre du comité scientifique de l'ACRO

Mylène JOSSET: coordinatrice du laboratoire de l'ACRO, physicienne

Pierre BARBEY: vice-président de l'ACRO, membre du comité scientifique de l'ACRO, biochimiste

Aurélien MIGEON: chargée d'études à l'ACRO

L'association ACRO Laboratoire créée en 1986 suite à la catastrophe de Tchernobyl et agréée de Protection de l'Environnement, et également agréé par l'ASN pour les mesures de radioactivité dans l'environnement.

Réalise régulièrement des expertises pour les CLI

Suite aux déclarations du CNPE, par rapport à l'arrêté du 8 novembre 2000, celui-ci souhaite la modification de cet arrêté d'où l'élaboration d'un dossier de déclaration de modification.

Pour rappel :

mai 2011: instruction du dossier par l'ASN

3 au 28 septembre 2012: mise à disposition du dossier au public

29 novembre 2012: présentation des modifications demandées par EDF à la CLI

Prochainement: publication des prescriptions techniques de l'ASN

La CLI doit rendre son avis sur ces prescriptions dans un délai de 3 mois

L'objectif de l'expertise menée par l'ACRO est d'accompagner la CLI dans l'analyse du dossier afin d'apporter un éclairage à fournir sur l'avis des prescriptions techniques lorsqu'elles seront publiées par l'ASN (délai de 3 mois).

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Melle MIGEON expose les 4 points :

1. **Modification n°1 : Le conditionnement chimique du circuit secondaire, et la demande d'autorisation de passage à pH intermédiaire**

D'après l'arrêté actuel, la Morpholine doit être mesurée mensuellement avant rejet, mais le laboratoire n'a pas trouvé les chiffres.

L'utilisation de l'éthanolamine à la place de la morpholine pourrait convenir mais :

- Avantage : toxicité plus faible donc moins de rejets
- Inconvénient : absence de recul d'expérience.

2. **Modification n°2 : Demande d'autorisation pour réaliser des chlorations massives à pH contrôlé (4 par an pour les 2 réacteurs).**

Les CNPE en bordure de rivière ont le problème de développement de légionnelles et amibes au sein des circuits refroidissement.

Pour l'ACRO : le problème serait le suivi des légionnelles et amibes, car dans le dossier du CNPE n'apparaît pas le seuil auquel il faut procéder une chloration massive. Et s'il devait y avoir une chloration massive alors que le débit de la Loire est inférieur à 50m³/s, cela ne pourrait être réalisable, car une contamination biologique serait accentuée en période estivale.

3. **Modification n°3 Demande de prise en compte du fonctionnement effectif des pompes SEE.**

Ces pompes SEE ne peut être qu'utilisées ponctuellement, mais le CNPE demande à les utiliser en permanence.

Quelle sera la quantité d'eau prélevée, et cette demande va à l'encontre des dispositions actuelles visant la protection de la réserve en eau en période critique.

Demande de modification de rejets de métaux lourds consécutifs à l'usure des condenseurs (limite 70kg /an)

Une partie des condenseurs est renouvelé en inox pour limiter les rejets cuivre et zinc, donc pour le laboratoire dans le long terme, il pourrait y avoir des améliorations et donc est ce que le CNPE de Belleville révisera alors sa demande à la baisse ?

Demande de relaxation de la limite en activité volumique en tritium dans les réservoirs Ex

A l'heure actuelle, on ne peut excéder 400 Bq/l, mais les micro-fuites entre le circuit primaire et le circuit secondaire font que le CNPE demande à passer cette limite à 4000 Bq/l (la quantité de tritium sera inchangée, et les rejets chimiques seront diminués car il n'y aura plus de dilution)

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Cette demande va dans le bon sens d'une diminution des rejets chimiques (morpholine, sodium...).

Mais il n'y a pas de précision sur le devenir des opérations de déconcentration du circuit primaire. Cela conduirait à une augmentation des rejets de tritium sous forme gazeux.

4. Modification n°4 : Modification du taux de dilution

Lors des rejets, un facteur de dilution avec l'eau du circuit de refroidissement de 500 doit être appliqué, EDF demande que celui-ci soit abaissé à 300

La limite moyenne journalière à ne pas dépasser au niveau de l'émissaire de rejet en tritium est de 80 Bq/L, alors quel sera l'impact sur le tritium dû à l'abaissement du taux ?

En conclusion, le rapport de l'ACRO présente 30 remarques/commentaires/interrogations relatives à ce dossier de déclaration de modifications.

Mr BUFFET remercie l'ACRO pour son travail qui facilitera à la CLI de donner son avis.

Mr ZMYLONY ainsi que Mr GOULAIN préconisent que les membres de la CLI et le laboratoire se réunissent afin que le CNPE et l'ASN puissent répondre aux questions.

Réponse de Mr ZMYLONY sur l'**impact cumulé** : il explique que l'intérêt du CNPE serait de passer OPH, et de changer tous ses condenseurs et de mettre de l'inox partout, mais l'ASN refuse, car la Loire ne le permet pas. Le changement de condenseurs entraînerait le tout inox donc cela ne serait pas un traitement de chlorations massives par an, mais un traitement à la chloramination donc des rejets plus importants (les traitements existent sur Dampierre et St Laurent, Chinon)

Les études sont faites et demandées à chaque fois et cela ne concerne pas uniquement Belleville, mais toute la Loire.

Mr MESSELOT s'interroge sur l'impact sanitaire dû à l'augmentation de rejets liquide et gazeux du Tritium car celui-ci même s'il n'est pas cancérigène, reste un facteur qui peut aggraver une maladie (voir étude sur les femmes enceintes, fœtus, et sur la thyroïde étude du professeur ANGO)

Le tritium a une durée de vie nucléaire de 12 ans, et donc Mr MESSELOT aimerait qu'il y ait plus d'étude nationale, voir internationale (il fait référence à celle faite sur la baie de Corniche où les poissons présentaient une concentration anormale en tritium)

Mr ZMYLONY intervient en précisant que les études peuvent être demandées par le biais de la CLI, et que pour Belleville, les taux de rejets gazeux en tritium résultaient d'une erreur de manipulation qui majorait leurs rejets, mais cela revient à la normale. L'augmentation du tritium vient de l'augmentation de la production électrique.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Mr GOULAIN complète en précisant qu'effectivement celui-ci est dû à l'augmentation de la production d'électricité. En 2013, les rejets seront inférieurs car il a deux arrêts de tranches donc un qui va durer trois mois. Mr GOULAIN précise que la modification demandée ne concerne pas les parties radioactives.

Mr BUFFET se demande si on arrive à mesurer le tritium correctement, est-ce qu'il existe une méthode fiable de mesure.

Mr BARBEY ouvre une parenthèse sur le tritium, il ajoute qu'il est vrai que le CNPE n'a pas fait de demande, mais le tritium apparaît sur le cas n°3 (passage 4000 Bq/l), L'Accro s'interroge sur la stratégie du CNPE et confirme que le tritium est dangereux pour la santé.

Question : quels seront les conséquences sur le PH / circuit secondaires, dû aux rejets en cuivre ?

Mr ZMYLONY n'a pas de réponse, Mr GOULAIN précise que pour le cuivre, il y a des changements prévus dans 1/3 des échangeurs. Pour l'instant il ne peut se prononcer, Mr GOULAIN pense que cela devrait baisser suite aux travaux.

Mr GOULAIN présente son plan environnement, des progrès sont à faire, il a mis en place d'un plan spécifique, présenté par Mr TESCHER

Ce plan a pour objectifs :

1. Engagement individuel au quotidien pour préserver l'environnement
2. Evolution de l'organisation
3. Renforcement de la fiabilité des équipements

Suite à l'exposé, une remarque est glissée par le Mr VIGUIER, pour qui les objectifs fixés existent depuis longtemps.

Mr GOULAIN rassure en expliquant que des choses peuvent avoir existé, mais se perdre, et donc il se donne les moyens de renforcer la compétence, d'améliorer le matériel, leur fiabilité.

Pour conclure Mr ZMYLONY parle des groupes frigorifiques, l'ASN a demandé l'année dernière que les CNPE remplacent leurs groupes froids, mais cela ne concerne pas Belleville (que les 900 mégawatt).

Deux substances froides rejetées par Belleville sont autorisées par l'ASN mais l'une va être interdite en 2015, même autorisée elles restent contrôlées, car elles ont un impact sur le réchauffement climatique.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr BUFFET clôture la réunion à 20 h00.